



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E51046

VALABLE JUSQU'AU 09/07/2026

ÉDITÉ LE

02/04/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1984

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 19/04/2024  
100 100

Raison sociale : ETS GARRAUD FRANCHITTI

IMPASSE DU GRAND PONT  
06400 CANNES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CANNES B330780875

Siret : 330 780 875 00036

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 9117612

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 11422145404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 11422145404

Situation fiscale et sociale : A jour au 06/01/2026

Téléphone : 04 93 68 03 05

Fax :

Portable : 06 12 28 10 57

Site Internet : <http://www.garraud-franchitti.fr>

E-mail : [accueil@garraud-franchitti.eu](mailto:accueil@garraud-franchitti.eu)

Responsabilité légale :

SALOMON PHILIPPE GÉRANT

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/04/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/06/2023
5232 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	30/06/2025

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/04/2025
o Pompe à chaleur : chauffage	24/06/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	24/06/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/04/2025

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.